



REGLEMENT

ANIMATIONS ADOS 2020-2021

CONTEXTE

La Communauté de communes Sumène Artense met en place et organise des animations ados durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi. Ces activités sont prioritairement réservées aux jeunes de 12 à 17 ans dans le but de favoriser leur implication, leur créativité en leur réservant des espaces d'expression et l'accès à des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

ACTIVITES

Chaque activité sera encadrée par un animateur représentant la Communauté de communes Sumène Artense, ou par un prestataire extérieur diplômé.

Les activités ont lieu à des endroits différents chaque jour, le lieu et l'heure sont affichés dans le programme.

REPAS

Pour les animations ados, la Communauté de communes Sumène Artense ne dispose pas de cantine, c'est pourquoi les jeunes doivent apporter un pique-nique. Lorsque le repas est prévu dans la salle des jeunes de Champs, un réfrigérateur et un micro-onde sont à leur disposition.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par téléphone au 06.08.04.55.77 ou par mail à animation.ccsa@orange.fr. Elles seront validées à la réception des documents demandés, par mail ou par courrier.

Les inscriptions se font pour des journées complètes (pas de demi-journée), ou à la semaine.

L'annulation d'une inscription doit se faire au moins 24h avant le début de l'activité. Un enfant inscrit à une activité et ne se présentant pas se verra tout de même facturé sauf en cas de présentation de certificat médical.

TARIFS ET REGLEMENTS

Le tarif sur une journée varie en fonction des activités proposées : 5€, 10€ ou 15€. L'inscription à la semaine complète est de 35€. Certaines activités ou stages peuvent être exceptionnellement proposés à tarif réduit ou gratuit en fonction des projets financés.

Pour les mercredis après-midi, l'inscription annuelle est de 15 € qui donne droit à toutes les activités des mercredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les jours suivants les animations ados, la Communauté de communes Sumène Artense vous enverra la facture par courrier, que vous devriez régler soit directement au siège de la communauté de communes,

www.sumene-artense.com

Services Développement
23 bis, Place de l'Eglise
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
Tél. 04 71 78 72 55

Services Techniques
21, rue du Calalet
15 240 SAIGNES
Tél. 04 71 40 62 66

contact@sumene-artense.com



REGLEMENT

ANIMATIONS ADOS 2020-2021

soit par courrier au 23 bis place de l'église 15270 Champs sur Tarentaine. Les règlements par chèque seront à adresser au Trésor Public. Les Pass Cantal activités sportives et culturelles sont acceptés.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour une première inscription annuelle, les parents doivent fournir la fiche sanitaire remplie. Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par la Communauté de communes. Elle évite de se munir du carnet de santé.

Par cette inscription, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation pendant la durée de l'opération.

ASSURANCE

Chaque parent, tuteur ou responsable d'un ou de plusieurs enfants devra s'assurer que le ou les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'attestation doit être transmise lors d'une première inscription annuelle.

DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, tous participants acceptent et autorisent sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur tous supports.

ENGAGEMENT

La participation aux animations implique l'acceptation et le respect, pour chaque inscrit et parent, du présent Règlement et du protocole sanitaire mis en place.

En vue du contexte particulier, le règlement est susceptible d'être modifié au cours de l'année afin d'être mieux adapté à la situation.

www.sumene-artense.com

Services Développement
23 bis, Place de l'Eglise
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
Tél. 04 71 78 72 55

Services Techniques
21, rue du Calalet
15 240 SAIGNES
Tél. 04 71 40 62 66

contact@sumene-artense.com



REGLEMENT

ANIMATIONS ADOS 2020-2021

PROTOCOLE SANITAIRE

La Communauté de communes Sumène Artense, suite à l'évolution positive de la crise sanitaire actuelle, a décidé de mettre en place en faveur des jeunes des animations durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.

Cependant, en cette période de pandémie liée au Covid-19, il est indispensable de respecter certaines règles pour la sécurité de tous. Ce protocole vise à définir la conduite à tenir par les professionnels, les encadrants, les jeunes ainsi que les parents en vue de protéger chaque personne présente sur le site d'animation.

Encadrants, professionnels, pratiquants : Evaluer son état de santé avant de se rendre sur le site d'animation

JE N'AI PAS DE SYMPTOME

- Je ne vis pas avec un cas COVID-19 : je peux me rendre sur le lieu d'animation
- Je vis avec un cas COVID-19 : je signale la situation à l'organisateur et je ne me rends pas sur le lieu d'animation

Si j'ai été en contact avec un cas COVID-19, mais sans vivre avec cette personne, j'informe l'organisateur au plus tôt afin de prendre connaissance de la marche à suivre

J'AI DES SYMPTOMES

(Toux, essoufflement, rhume, fièvre supérieure à 38°C, maux de tête importants, forte fatigue inhabituelle, courbatures, diarrhées, vomissements, perte de goût et/ou odorat)

- Je signale la situation au plus tôt l'organisateur
- Je ne me rends pas sur le lieu d'animation, je contacte mon médecin

LES MESURES BARRIERES A RESPECTER

- Distance de sécurité, au moins 1 mètre avec les encadrants, les parents et les ados quand cela est possible
- Lavage régulier des mains et/ou utilisation du gel hydro-alcoolique durant 30 secondes
- Port du masque obligatoire lors de contacts rapprochés avec les ados en cas de symptôme des voies respiratoires
- Tousser dans son coude, le mouchoir est à usage unique

www.sumene-artense.com

Services Développement
23 bis, Place de l'Eglise
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
Tél. 04 71 78 72 55

Services Techniques
21, rue du Calalet
15 240 SAIGNES
Tél. 04 71 40 62 66

contact@sumene-artense.com



REGLEMENT

ANIMATIONS ADOS 2020-2021

MESURES SANITAIRES OBLIGATOIRES

- Le nettoyage systématique, par l'encadrant, du matériel utilisé après chaque séance d'activité.
- La présence de savon et gel hydro-alcoolique, en quantité suffisante pour les jeunes et les encadrants. L'approvisionnement en équipement et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-main à usage unique, poubelles, lingettes désinfectantes).
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du site et entre chaque changement d'activité.
- Il est conseillé que les participants changent leur tenue complète chaque jour et qu'ils la lave chaque soir à 60°C.

ATTENTION

- Ne seront pas accueillis les enfants dont un des parents ou personnes contact de l'enfant est porteur positif du COVID-19. Nous comptons donc sur les parents pour nous signaler toute situation qui risquerait d'engendrer des contaminations au sein de nos animations. Il en va de la responsabilité des parents d'en informer l'organisation.
- Le parent doit prendre la température de son enfant avant son arrivée sur le site d'activité. Tout jeune avec une température supérieure ou égale à 38°C ne sera pas accueilli. Un certificat médical établi par le médecin et autorisant sa reprise sera nécessaire pour réintégrer les animations.
- Le parent s'engage à venir chercher son enfant s'il est malade ou s'il présente un symptôme évoquant le COVID-19 au cours de la journée.
- Il est conseillé que l'enfant change sa tenue complète chaque jour.

CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un ado, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'ado ne pourra alors pas être accepté de nouveau sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en toute sécurité.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des jeunes sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

www.sumene-artense.com

Services Développement
23 bis, Place de l'Eglise
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
Tél. 04 71 78 72 55

Services Techniques
21, rue du Calalet
15 240 SAIGNES
Tél. 04 71 40 62 66

contact@sumene-artense.com



REGLEMENT

ANIMATIONS ADOS 2020-2021

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par les participants ou l'encadrant sera effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Cette liste de précaution n'est certainement pas exhaustive, nous comptons vivement sur l'honnêteté ainsi que l'engagement des uns et des autres pour la sécurité de tous.

La Communauté de communes s'engage à la mise en place d'un environnement sécuritaire maximum pour tous et ne se tient en aucun cas responsable.

Fait à, le 2020.

Signature des Parents ou du Représentant Légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

www.sumene-artense.com

Services Développement
23 bis, Place de l'Eglise
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE
Tél. 04 71 78 72 55

Services Techniques
21, rue du Calalet
15 240 SAIGNES
Tél. 04 71 40 62 66

contact@sumene-artense.com